

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 09 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de la convocation : 02/10/2024

Date d'affichage : 16/10/2024

N° Délibération : 30-10-2024

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Claire DACHICOURT non représentée.

MM. Jérémy DEVOS, Marino PEGORARO et Hervé PROYART non représentés

Absent :

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Ophélie COUZEREAU est nommée secrétaire de séance.

DEL N°30-10-2024 Noël des enfants et des agents 2024 :

M. le Maire demande au Conseil Municipal si l'on prend le même montant que l'année précédente concernant le Noël des enfants et des agents de la commune. Le montant en 2023 était de 30 €. Le montant proposé est de 35 € par enfant en jouet ou en carte cadeau selon leur âge. Il propose également au Conseil Municipal de faire la distribution le vendredi 13 décembre après-midi à la salle des fêtes.

Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Morisel, M. le Maire propose que la distribution se déroule comme l'année précédente à la salle des fêtes également, de 17h30 à 18h30. Cette distribution se fera sur inscription uniquement en mairie avec une date limite fixée au 13 octobre inclus. La diffusion de l'information a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. M. le Maire propose d'augmenter le montant pour la carte cadeau des agents à 150 €. Le montant de l'année 2024 était de 130 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 09 voix pour,

(C. CATEL, O. COUZEREAU, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE).

Accepte les propositions de M. le Maire et **décide** d'attribuer :

Un jouet à chacun des enfants nés entre 2024 et 2018.

Une carte cadeau de trente-cinq euros à chacun des enfants nés entre 2014 et 2017,

Ainsi qu'une carte cadeau d'un montant de 150 € pour les agents.

La secrétaire de séance

Ophélie COUZEREAU





LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE



-Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 16 octobre 2024.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 16 octobre 2024.